

N/REF : 15/07/2026 9H53 C:003808 I:14524
V/REF : AC/C50783
V/Email reçu le Mercredi 15/07/2026 à 9H53

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. KRN
IMMEUBLE : RES KARLINA -KRN
4, RUE MAY RENAULT
.
56000 VANNES

Rennes, le 21 Juillet 2026

Référence Marché: 024054-PBS-001
LOCALISATION : 4 RUE MAY RENAULT - M THOMAS DANIEL 07 83 44 24 48
LOGEMENT N° 110379, PORTE N°211, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3
MOTIF : POSE BALLON 200L SUR TREPIED
Donneur d'ordre : Mme F TRAINEAU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 17/07
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
COUPURE D'EAU
MISE HORS TENSION
REPLACEMENT BALLON D'EAU CHAUDE 200L
REPLACEMENT GROUPE DE SECURITE
REFECTION VIDANGE
RACCORDEMENT HYDRAULIQUE ET ELECTRIQUE
REMISE EN EAU
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ETANCHEITE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/07/26 à 11H22 Mme F TRAINEAU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de

l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL160-FP.1 Ballon 200L ACI/NRJ C-T 4	1	627,81	627,81
	TOTAL H.T.			627,81
	T.V.A. a 10,00%			62,78
	TOTAL T.T.C.En EURO			690,59

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre reglement au 31 Aout 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.